

E- Puis-je demander la transformation de mon allocation temporaire d'invalidité en capital ?

Ecris par Pascal MONLOUIS-FELICITE

Jeudi, 05 Septembre 2013 07:55 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

L'allocation temporaire d'invalidité est une prestation viagère, c'est-à-dire payable la vie durant.

Elle ne peut pas être transformée en capital.